

MAXULA PLACEMENT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «Maxula Placement SICAV» pour la période allant du 1^{er} Juillet au 30 Septembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 21.383.927, un actif net de D : 21.284.383 et un bénéfice de la période de D : 173.006.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Maxula Placement SICAV» comprenant le bilan arrêté au 30 septembre 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 septembre 2017, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

4. Les disponibilités et les dépôts à vue représentent au 30 septembre 2017, 20,56% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
5. Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°8 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «Maxula Placement SICAV» au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 67.438, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée durant le troisième trimestre s'élève à D : 16.998, le cumul de la contribution prise en charge au 30 septembre 2017, s'élève à D : 50.440.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Tunis, le 25 octobre 2017

Le Commissaire aux Comptes :

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/09/2017	30/09/2016	Année 2016
Portefeuille-titres	4	16 195 955	18 201 539	16 945 694
Obligations et valeurs assimilées		15 993 131	17 144 498	16 740 700
Tires des Organismes de Placement Collectif		202 824	1 057 041	204 994
Placements monétaires et disponibilités		5 095 969	8 821 743	6 513 042
Placements monétaires	5	5 095 909	8 812 865	6 512 811
Disponibilités		60	8 878	231
Créances d'exploitation	6	92 003	16 555	35 777
TOTAL ACTIF		21 383 927	27 039 837	23 494 513
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	46 986	66 361	58 955
Autres créditeurs divers	8	52 558	9 810	9 029
TOTAL PASSIF		99 544	76 171	67 984
ACTIF NET				
Capital	9	20 754 662	26 326 949	22 689 797
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		196	257	222
Sommes distribuables de la période		529 525	636 460	736 510
ACTIF NET		21 284 383	26 963 666	23 426 529
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		21 383 927	27 039 837	23 494 513

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2017	Période du 01/01 au 30/09/2017	Période du 01/07 au 30/09/2016	Période du 01/01 au 30/09/2016	Année 2016
Revenus du portefeuille-titres	10	203 406	622 966	217 898	609 940	826 184
Revenus des obligations et valeurs assimilées		203 406	615 802	217 898	573 666	789 910
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	7 164	-	36 274	36 274
Revenus des placements monétaires	11	26 895	83 951	87 400	298 662	359 747
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		230 301	706 917	305 298	908 602	1 185 931
Charges de gestion des placements	12	(46 986)	(136 298)	(66 361)	(196 273)	(255 228)
REVENU NET DES PLACEMENTS		183 315	570 619	238 937	712 329	930 703
Autres charges	13	(5 827)	(17 002)	(8 180)	(24 207)	(31 525)
Contribution conjoncturelle	8	(16 998)	(50 440)	-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		160 490	503 177	230 757	688 122	899 178
Régularisation du résultat d'exploitation		21 057	26 348	(101 317)	(51 662)	(162 668)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		181 547	529 525	129 440	636 460	736 510
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(21 057)	(26 348)	101 317	51 662	162 668
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		12 316	27 557	20 369	16 194	23 172
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		200	2 724	200	5 134	17 463
Frais de négociation de titres		-	-	-	(1)	(1)
RESULTAT DE LA PERIODE		173 006	533 458	251 326	709 449	939 812

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/07 au 30/09/2017	Période du 01/01 au 30/09/2017	Période du 01/07 au 30/09/2016	Période du 01/01 au 30/09/2016	Année 2016
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	173 006	533 458	251 326	709 449	939 812
Résultat d'exploitation	160 490	503 177	230 757	688 122	899 178
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	12 316	27 557	20 369	16 194	23 172
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	200	2 724	200	5 134	17 463
Frais de négociation de titres	-	-	-	(1)	(1)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(635 701)	-	(978 397)	(978 397)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 049 814	(2 039 903)	(5 102 252)	5 818 161	2 050 661
Souscriptions					
- Capital	2 851 581	24 610 856	5 471 958	47 742 498	61 313 167
- Régularisation des sommes non distribuables	3 333	17 020	1 745	27 615	46 795
- Régularisation des sommes distribuables	59 592	822 380	100 654	1 630 217	2 040 511
Rachats					
- Capital	(1 824 004)	(26 577 785)	(10 470 433)	(42 169 230)	(59 391 077)
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 163)	(15 507)	(4 156)	(26 591)	(51 052)
- Régularisation des sommes distribuables	(38 525)	(896 867)	(202 020)	(1 386 348)	(1 907 683)
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 222 820	(2 142 146)	(4 850 926)	5 549 213	2 012 076
ACTIF NET					
En début de période	20 061 563	23 426 529	31 814 592	21 414 453	21 414 453
En fin de période	21 284 383	21 284 383	26 963 666	26 963 666	23 426 529
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	196 229	226 064	312 381	206 883	206 883
En fin de période	206 467	206 467	262 500	262 500	226 064
VALEUR LIQUIDATIVE	103,089	103,089	102,719	102,719	103,628
TAUX DE RENDEMENT	0,83%	2,62%	0,86%	2,42%	3,30%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 30 septembre 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2017, à D : 16.195.955 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		15 440 564	15 993 131	75,14%
<u>Obligations des sociétés</u>		4 534 556	4 683 334	22,00%
Obligations AIL 2013-1 au taux de 7 %	1 500	30 000	30 566	0,14%
Obligations AIL 2014-1 au taux de 7,3 %	2 500	100 000	100 992	0,47%
Obligations AMEN BANK 2010 au taux de TMM+0,85%	2 000	105 022	105 428	0,50%
Obligations AMEN BANK SUB 2014 au taux de 7,35%	2 000	120 000	124 176	0,58%
Obligations ATL 2013-2 au taux de 7,2%	1 000	80 000	84 040	0,39%
Obligations ATL 2015-2 CAT A au taux de 7,5%	2 000	160 000	165 734	0,78%
Obligations ATTIJARI BANK 2010 au taux de TMM+0,6%	1 000	14 284	14 707	0,07%
Obligations ATTIJARI BANK SUB 2015 au taux de 7,4 %	2 500	200 000	210 899	0,99%
Obligations ATTIJARI LEASING 2012-2 au taux de 6,3 %	1 500	30 000	31 189	0,15%
Obligations ATTIJARI LEASING 2016-1 au taux de 7,75 %	3 000	300 000	303 516	1,43%
Obligations BTE 2011 au taux de 6,25 %	500	37 500	38 702	0,18%
Obligations BTK 2012-1 au taux de 6,3 %	1 500	64 290	67 131	0,32%
Obligations BTK 2014-1 au taux de 7,35%	4 000	240 000	251 212	1,18%
Obligations CIL 2012-2 au taux de 6,5 %	1 000	20 000	20 630	0,10%
Obligations CIL 2013-1 CAT A au taux de 7%	1 500	60 000	62 752	0,29%
Obligations CIL 2014-1 CAT A au taux de 7,2%	2 500	100 000	101 231	0,48%
Obligations CIL 2014-2 au taux de 7,6%	3 500	210 000	218 535	1,03%
Obligations CIL 2015-1 au taux de 7,65%	2 000	120 000	122 173	0,57%
Obligations CIL 2016-1 au taux de 7,5%	2 000	160 000	163 630	0,77%
Obligations HL 2013-1 au taux de 6,9 %	1 200	24 000	24 497	0,12%
Obligations HL 2014-1 au taux de 7,65%	3 500	210 000	221 831	1,04%

Obligations HL 2015-1 au taux de 7,72%	2 000	160 000	168 393	0,79%
Obligations HL 2015-2 CAT B au taux de 7,85%	2 000	200 000	206 435	0,97%
Obligations SERVICOM 2012 au taux de 6,9 %	1 500	30 000	30 876	0,15%
Obligations STB 2010-1 au taux de 5,3%	2 000	106 620	108 998	0,51%
Obligations TLG 2012-2 au taux de 6,3 %	1 000	20 000	20 840	0,10%
Obligations TUNISIE LEASING 2013-1 au taux de 7%	2 000	80 000	84 456	0,40%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT A au taux de 7,35%	1 000	40 000	41 535	0,20%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT B au taux de 7,6%	1 500	120 000	124 757	0,59%
Obligations TUNISIE LEASING 2014-1 au taux de 7,2%	1 000	40 000	40 985	0,19%
Obligations TUNISIE LEASING 2014-2 CAT B au taux de 7,8%	3 000	300 000	314 873	1,48%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2015-1 CAT B au taux de 7,9%	1 500	150 000	152 441	0,72%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-1 CAT B au taux de 7,85%	2 000	200 000	204 783	0,96%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-2 CAT B au taux de 7,75%	2 000	200 000	207 168	0,97%
Obligations TUNISIE LEASING 2016-1 CAT B au taux de 7,75%	2 000	200 000	206 081	0,97%
Obligations UIB 2011-1 au taux de 6,3 %	2 000	140 000	140 696	0,66%
Obligations UIB 2012-1 au taux de 6,3 %	1 000	42 840	44 402	0,21%
Obligations UIB SUBORDONNE 2015 au taux de 7,4 %	2 000	120 000	122 044	0,57%
Emprunt National		229 445	233 424	1,10%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT B au taux de 6,15%	1 000	80 000	81 111	0,38%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT C au taux de 6,35%	1 000	87 500	88 754	0,42%
Obligations EMPRUNT NATIONAL 14 CAT A au taux de 5,95%	13 399	61 945	63 559	0,30%
Bons du trésor assimilables		10 676 563	11 076 373	52,04%
BTA 01-2018 - 5,3%	500	491 550	514 081	2,42%
BTA 10-2018 - 5,5%	200	193 450	207 426	0,97%
BTA 03-2019 - 5,5%	200	196 180	203 745	0,96%
BTA 02-2020 - 5,5%	700	676 325	709 573	3,33%
BTA 10-2020 - 5,5%	1 040	1 001 858	1 064 776	5,00%
BTA 01-2021 - 5,75%	900	871 150	912 932	4,29%

BTA 02-2022 - 6%	800	776 900	806 471	3,79%
BTA 05-2022 - 6,9%	700	769 500	745 462	3,50%
BTA 08-2022 - 5,6%	500	478 400	489 799	2,30%
BTA 04-2023 - 6%	1 000	968 550	998 713	4,69%
BTA 01-2024 - 6%	500	478 300	499 532	2,35%
BTA 04-2024 - 6%	900	866 050	895 169	4,21%
BTA 03-2026 - 6,3%	700	678 400	700 928	3,29%
BTA 10-2026 - 6,3%	1 300	1 259 250	1 328 681	6,24%
BTA 04-2028 - 6,7%	1 000	970 700	999 085	4,69%
Titres des Organismes de Placement Collectif		201 446	202 824	0,95%
Actions SICAV				
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	1 942	201 446	202 824	0,95%
Total		15 642 010	16 195 955	76,09%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				75,74%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2017 à D : 5.095.909 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% Actif net
Dépôt à vue		4 381 250	4 397 533	20,66%
Banque Nationale Agricole		4 381 250	4 397 533	20,66%
Billet de trésorerie	700 000	689 558	698 376	3,28%
SOMOCER au 15/10/2017 (90 jours) au taux de 7,6%	700 000	689 558	698 376	3,28%
Total général		5 070 808	5 095 909	23,94%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			23,83%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 30 septembre 2017 à D : 92.003 contre D : 16.555 au 30 septembre 2016 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Solde des souscriptions et rachats	91 939	16 433	35 740
Autres	64	122	37
Total	92 003	16 555	35 777

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30 septembre 2017 à D : 46.986 contre D : 66.361 au 30 septembre 2016 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Maxula Bourse	31 499	44 488	39 523
Banque Nationale Agricole (dépôt)	9 292	13 124	11 659
Banque Nationale Agricole (distribution)	6 195	8 749	7 773
Total	46 986	66 361	58 955

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2017 à D : 52.558 contre D : 9.810 au 30 septembre 2016 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance du CMF	1 735	2 263	2 102
TCL	383	235	254
Retenu à la source à payer	-	7 312	6 673
Contribution conjoncturelle (*)	50 440	-	-
Total	52 558	9 810	9 029

(*) L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «MAXULA PLACEMENT-SICAV» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 67.438, est rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

La charge constatée au titre du troisième trimestre s'est élevée à D : 16.998, le cumul de la contribution prise en charge au 30 septembre 2017, s'élève à D : 50.440.

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2017, se détaillent comme suit :

Capital 31-12-2016

Montant	22 689 797
Nombre de titres	226 064
Nombre d'actionnaires	500

Souscriptions réalisées

Montant	24 610 856
Nombre de titres émis	245 204
Nombre d'actionnaires nouveaux	435

Rachats effectués

Montant	(26 577 785)
Nombre de titres rachetés	(264 801)
Nombre d'actionnaires sortants	(439)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	27 557
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 724
Régularisation des sommes non distribuables	1 513
Frais de négociation de titres	-

Capital au 30-09-2017

Montant	20 754 662
Nombre de titres	206 467
Nombre d'actionnaires	496

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 203.406 pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2017 contre D : 217.898 à l'issue de la même période close le 30 septembre 2016, et se détaillent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2017	du 01/01 au 30/09/2017	du 01/07 au 30/09/2016	du 01/01 au 30/09/2016	Année 2016
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
Revenus des obligations					
- intérêts	67 958	211 566	83 299	245 323	325 311
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier					
- intérêts (BTA et Emprunt National)	135 448	404 236	134 599	328 343	464 599
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>					
Revenus des titres OPCVM					
- Dividendes	-	7 164	-	36 274	36 274
TOTAL	203 406	622 966	217 898	609 940	826 184

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2017 à D : 26.895 contre D : 87.400 à l'issue de la même période close le 30 septembre 2016, il représente le montant des intérêts courus sur les dépôts à vue et les billets de trésorerie et se détaille comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2017	du 01/01 au 30/09/2017	du 01/07 au 30/09/2016	du 01/01 au 30/09/2016	Année 2016
Intérêts des dépôts à vue	16 259	34 820	19 644	70 138	90 202
Intérêts des certificats de dépôt	-	1 323	49 224	137 065	159 555
Intérêts des billets de trésorerie	10 636	47 808	18 532	91 459	109 990
TOTAL	26 895	83 951	87 400	298 662	359 747

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2017 à D : 46.986 contre D : 66.361 à l'issue de la même période close le 30 septembre 2016, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>du 01/07</u> <u>au</u> <u>30/09/2017</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/09/2017</u>	<u>du 01/07</u> <u>au</u> <u>30/09/2016</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/09/2016</u>	<u>Année</u> <u>2016</u>
Commission de gestion	31 499	91 373	44 488	131 580	171 103
Commission de dépôt	9 292	26 955	13 124	38 816	50 475
Commission de distribution	6 195	17 970	8 749	25 877	33 650
Total	46 986	136 298	66 361	196 273	255 228

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2017 à D : 5.827 contre D : 8.180 à l'issue de la même période close le 30 septembre 2016, et se détaille comme suit :

	<u>du 01/07</u> <u>au</u> <u>30/09/2017</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/09/2017</u>	<u>du 01/07</u> <u>au</u> <u>30/09/2016</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/09/2016</u>	<u>Année</u> <u>2016</u>
Redevance du CMF	5 250	15 229	7 415	21 930	28 517
TCL	577	1 770	764	2 264	2 982
Autres	-	3	1	13	26
Total	5 827	17 002	8 180	24 207	31 525

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.